

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre FIZAINE, Maire.

Etaient présents :

Mmes Fabienne AGLAT – Danielle GUILLAUME – Corinne REYTER – Elisabeth THIRY
MM. Noël BELLI – Christian BORELLI - Christophe COCQUERET – Pierre FIZAINE – Fabrice FRANCHINA –
Madjid HADJADJ - WILMIN Frédéric – SCROCARRO Oscar

Excusés et représentés :

Maryse PETER par WILMIN Frédéric
Jean-Pierre BIANCHI par Pierre FIZAINE
Céline RACADOT par COCQUERET Christophe

Absents :

Mme Céline BAUDIN - Carine ANGELOVSKI
Saverio MURGIA – Mario TODESCHINI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Corinne REYTER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) Marché Mise en accessibilité de 6 bâtiments communaux ;

Monsieur le Maire indique que l'analyse des offres relative au marché de mise en accessibilité de 6 bâtiments communaux a été réalisée. Il convient donc d'attribuer le marché aux entreprises. Il s'agit d'un MAPA en lot unique.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de suivre l'analyse des offres faite par M. Piquard.

L'entreprise présentée ci-dessus est identifiée comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour les prix des prestations, 60% pour la valeur technique).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue le marché à la société Eiffage Construction Lorraine de l'appel d'offres relatif à la mise en accessibilité de 6 bâtiments communaux conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2) Avenants au marché de mise en accessibilité de la Mairie ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie.

Les plus-values s'élèvent à :

- Pour le lot 4 : Plâtrerie- isolation – faux plafonds (Entreprise SILISTRINI) : 3 872,02 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les plus-values désignées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces avenants.
- Dit que ces dépenses supplémentaires sont inscrites au Budget Primitif

3) Questions diverses

M. Noël BELLI évoque une situation de conflits entre 3 Mécéens à propos d'une autorisation d'urbanisme. Il remet en question le maître d'œuvre. Il demande que la mairie intervienne pour le

règlement de ce conflit. M. le Maire répond que la commune ne peut intervenir dans ce dernier car elle est mise au Tribunal Administratif sur cette affaire par un des voisins. M. le Maire est entrain de voir si une personne peut être nommée conciliateur.

Mme REYTER Corinne nous indique que l'opération « Brioches de l'Amitié » aura lieu du 2 au 8 octobre 2017. Elle fait appel aux bénévoles.

M. le Maire rappelle que les jobs d'été commenceront sous peu. Ils seront chargés de faire l'entretien du cimetière entre autres. La priorité doit être donnée au désherbage.

M. le Maire évoque l'ordonnance du Tribunal Administratif déboutant M. Verdun et le condamnant à nous verser 500 €. M. Christophe COCQUERET propose que cette somme soit allouée à une association méxéenne. La question sera évoquée lors d'un prochain conseil.

M. Christian BORELLI demande que le City Stade soit fermé pendant la durée de la fête patronale à savoir le week-end des 19 et 20 août. Un arrêté sera pris en ce sens.

Mme PACHE, habitante de la rue Maurice Barrès, demande si une barrière peut être installée sur le parking du terrain de foot. M. le Maire va étudier la question.